

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI du mois Frimaire.

Ère vulgaire.

Vendredi 29 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du même mois ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Décembre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption. Comme on se propose de dater leur abonnement du 1<sup>er</sup>. frimaire, qui tombe dix jours avant le 1<sup>er</sup>. décembre, ils voudront bien retenir 25 sols sur le prix de la souscription, pour indemnité des dix jours que cette nouvelle forme leur fera perdre.

## ANGLÈTERRE.

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 10 novembre.

La déclaration du roi d'Angleterre, quoique principalement adressée aux Anglois, n'a pas eu ici de succès : elle est si équivoque, si jésuitique, qu'elle ne persuade que ceux qui étoient déjà persuadés. Les feuilles de l'opposition l'ont attaquée avec avantage, & ont prouvé, par la déclaration même, que le roi, en disant qu'il veut la paix, fait tout le contraire de ce qui pourroit l'amener.

Le ministre augmente l'armée de trente mille hommes, en ajoutant un certain nombre à chaque compagnie. On prend tout ce qui se présente, borgnes & boiteux ; c'est un débouché, mais insuffisant pour les ouvriers des manufactures, dont près d'un tiers est déjà sans ouvrage.

Le parlement ne sera décidément sa rentrée qu'au mois de janvier. On dit que Pitt s'est déjà assuré qu'un nouvel emprunt qu'il doit proposer sera rempli. Il espère qu'avant la rentrée les Anglois auront fait quelque conquête dans les colonies. Il suffit aux Anglois, pour les engager à continuer la guerre contre les François, de pouvoir leur dire, nous avons déjà détruit une grande partie de leur marine, & nous sommes maîtres de leurs colonies. Mais si on leur enlève Toulon avant le mois de janvier, il est possible que l'opposition reprenne un peu de force. La France doit tout sacrifier pour reprendre cette place, & pénétrer dans le Piémont. Si on avoit de pareils succès, le ministre anglois pourroit être culbuté.

Le ministère épuise tous les moyens pour entretenir l'animosité de *John Bull*. Au moindre petit succès, on crie dans les rues une gazette extraordinaire. Il est arrivé même que la gazette de la cour a annoncé d'avance une gazette extraordinaire : cependant nous n'en avons point depuis quelques jours. Ce silence fait juger que les François se main-

tiennent dans la Flandre maritime. On est persuadé ici qu'ils auroient pris Nieuport s'ils n'avoient pas perdu du tems.

On dit que la grande armée autrichienne va se porter du côté de Cambray, tandis que les Anglois s'avanceront du même côté. Il ne paroît pas qu'ils puissent faire des sieges, ayant en tête une armée qui ne demande qu'à combattre, & la saison étant d'ailleurs avancée. Les émigrés se flattent que les Anglois porteront enfin des secours aux royalistes de la Vendée (car c'est ainsi qu'ils les nomment), qu'on dit retirés dans l'île de Noirmoutiers. Il est certain que la flotte de l'amiral est dehors, & qu'elle a à bord trois à quatre mille hommes de débarquement, sans compter ce qu'on peut prendre des équipages en cas de besoin. On croit qu'elle est chargée de tenter quelque coup de main, si les circonstances, c'est-à-dire, si les intelligences que les Anglois ont dans plusieurs villes des côtes les favorisent ; car il ne faut pas croire, comme les émigrés, que ce gouvernement songe sérieusement à protéger les royalistes en France. Si cela étoit, il y a long-tems qu'il auroit été à leur secours. Mais l'abandon dans lequel on les a laissés prouve que les alliés, & principalement les Anglois, ne veulent pas rétablir l'ancienne monarchie en France ; mais bien miner cette puissance & la démembrer, s'ils le peuvent. S'ils avoient porté des forces dans l'intérieur, & que les royalistes eussent fait des progrès, les étrangers n'eussent été bientôt qu'auxiliaires ; au lieu qu'en guerroyant sur les frontières, en ne donnant aux royalistes que ce qu'il leur faut pour causer de l'inquiétude, les Anglois espèrent ne conquérir que pour eux. On gouverne la France sous le nom d'un chef qu'ils croient pouvoir lui donner un jour. Ceux des émigrés que la passion de la vengeance n'égare pas totalement, voient tout cela & en gémissent ; mais les autres, dévorés de l'ardent desir de revoir leur ancienne patrie, y retourneroient volontiers sous les auspices d'un étranger, pourvu qu'il les venge. Cruel aveuglement qui ne finira qu'avec leur vie ; car ils mourront,



ainsi que le disoient les théologiens, dans cette impénitence finale.

*Du 12.* Depuis trois ou quatre jours, on débite ici que Toulon est repris. Malheureusement cette nouvelle paroît prématurée aux amis de la liberté ; mais ils desireroient & ils espèrent qu'elle se vérifiera avant le mois de janvier. — Nous sommes, depuis plus de huit jours, sans nouvelles des armées de Flandre : les pluies empêchent vraisemblablement de continuer les opérations de la campagne. Il paroît que les alliés ne craignent plus pour la Flandre occidentale ; depuis que les généraux françois ont manqué Newport & Ostende : s'ils eussent profité de la terreur qu'ils avoient inspirée, ils auroient fort bien pu s'emparer de ces deux villes. Les Anglois ont fait revenir les trois régimens qui étoient embarqués à Ostende, au moment de la prise de Furnes, & qu'ils avoient débarqués, preuve qu'ils croient n'avoir plus rien à craindre pour cette ville.

Le ministre anglois *Yarmouth*, qui est à l'armée des alliés du Rhin, avoit écrit, comme une chose sûre, que Landau se rendroit incessamment, & que Strasbourg négocioit avec les alliés pour leur ouvrir ses portes. On a été bien étonné d'apprendre, peu de jours après, que les François, en trois jours, avoient rassemblé 50 mille hommes près de cette ville ; & l'on craint (j'entends les ministériels), que les alliés ne puissent pas prendre leurs quartiers d'hiver en Alsace.

*Du 13.* Les Génois ont envoyé un courier à leur ministre à la cour de Londres, pour le charger de faire des réclamations sur la violation de la souveraineté de Gênes par les alliés qui, comme on sait, ont pris deux frégates françoises dans les ports de Gênes & de la Spezia. Le ministre anglois, résidant à Gênes, a déjà répondu que les alliés n'avoient qu'usé de représailles : le gouvernement anglois fera sans doute la même réponse, qui ne peut être justifiée par les faits. Les alliés ne cherchent que des prétextes pour s'emparer de tout ce qui appartient aux François dans les ports neutres, & forcer toutes les puissances qui voudroient garder la neutralité, d'entrer dans leur monstrueuse association.

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DU VAR.

*De Saint-Tropès, le 1<sup>er</sup> frimaire.*

Dernièrement, un gros vaisseau de transport anglois, armé de 12 canons, ne connoissant pas bien la place, se trouva à la pointe du jour devant Saint-Tropès. Le troisième bataillon de Vaucluse, qui défend cette place, fut dans l'instant sous les armes ; & divisé dans les canots, les fusils en joue ; il vole sur ce navire, l'escalade & l'amène dans le port. Il étoit chargé de farine & de viande ; il venoit de Naples. On trouva sur ce vaisseau beaucoup de chaînes, & comme elles ne sont faites que pour les esclaves, l'équipage de 80 hommes en fut chargé. On ne peut trop louer l'intrepidité que les membres de ce brave bataillon & du reste de la garnison, & tous les patriotes de la ville manifestèrent dans cette occasion.

### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

*D'Avignon, le 1<sup>er</sup> frimaire.*

Un courier extraordinaire dépêché par le général qui commande à Oullioules, passa hier à 5 heures du soir ici. Je donne pour positif que ce courier a annoncé, qu'il y avoit eu une affaire très-chaude entre les ennemis & l'armée de la république, dans laquelle nous leur avons tué au moins 3 mille hommes, & pris une redoute. Une heure de jour de

plus, nous donnoit le tems de nous emparer de la tour de signaux. Un volontaire de Montélimar, s'élança trois fois sur un drapeau blanc, trois fois il reçut sur la figure un coup de sabre. On espère qu'il ne mourra pas de ses blessures. Les troupes de la république ont déployé dans cette occasion une bravoure au-dessus de toute éloge, & notre perte en blessés ou tués est peu considérable.

( *Extrait du Courier d'Avignon.* )

### DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*De Marseille, le 20 brumaire.*

Le représentant Salicetti, qui se trouve au lit par une chute qu'il a faite de son cheval en visitant les avant-postes de la gauche de notre armée devant Toulon, dans la nuit du 18 au 19, écrit du quartier-général d'Ollioule le 20 brumaire, en ces termes :

« Nous avons eu hier la satisfaction de voir couler bas une frégate & un ponton qui étoient à l'extrémité de l'aiguillette ; toute l'escadre s'est retirée de la petite rade, & se trouva hors de la portée du canon.

« La batterie des Sablottes a fait, du 22 au 23, un feu terrible sur la redoute anglaise : un magasin à poudre des ennemis a sauté & tué beaucoup de monde, par l'éclat des bombes chargées qui ont pris feu.

« Une nouvelle batterie, dite *les hommes sans peur*, sera en état de faire feu demain, & elle démontera dans peu celle des ennemis, par sa position avantageuse & sa proximité.

« Une autre batterie, dite *la convention nationale*, l'attaquera Malbourquet, & dans peu nous serons en état de brûler la rebelle Toulon, ce repaire de traitres, d'esclaves, & de foudroyer l'escadre. »

*De Paris, le 9 frimaire.*

Le ci-devant duché de Bouillon est réuni à la France. Cette ville a sollicité cette réunion auprès des représentans qui sont à Givet, parce qu'elle a vu que l'exportation des bleds étoit exactement empêchée par les habitans de Sedan. L'ennemi a fait des tentatives pour piller les campagnes autour de cette place ; mais les mesures qu'on a prises ont rendu ses efforts inutiles. Il ne peut d'ailleurs nous nuire dans les Ardennes, parce que de ce côté la marche d'une armée est impraticable.

L'armée commandée par le patriote Jourdan occupe toujours le poste important de Popéringue, où elle s'est fortifiée avec soin, & où elle est en force. Les ennemis s'occupent de l'en déloger, afin de dégager cette partie de leur frontière.

Claude-Maximilien Sainte-Foix, & Antoine-Pierre-Léon Dufresne, ont été traduits à la Conciergerie.

Geacquin, chef d'atelier d'artillerie, prévenu de dilapidation, a été conduit à l'Abbaye.

### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le tribunal révolutionnaire a acquitté Anne-Caroline Cameron, accusée d'avoir tenu des propos tendans à la dissolution de la république, & au rétablissement de la royauté en France.

### COMMUNE DE PARIS.

*Séance du 7 frimaire.*

La section de la Réunion apporte au conseil un vase de brocatelle, où étoient renfermés des reliques : à ce vase



étoient jointes une tête de Saint-Merry, en terre cuite, une enveloppe de plomb qui contenoit aussi des reliques. Le conseil renvoie le vase de brocattelle à la commission des arts, & les reliques au comité révolutionnaire de la section, pour être brûlées.

La commune de Montreuil manque de subsistances; elle demande des secours — Renvoyé au ministre de l'intérieur.

Le conseil arrête la consignation sur les registres d'un arrêté du comité du salut public, qui porte que dans tous les spectacles de la république l'hymne de liberté sera chanté régulièrement toutes les décades, & chaque fois que le public le demandera.

Consignation du décret qui ordonne que dans les prisons & maisons d'arrêt, les détenus auront la même nourriture.

Les citoyens Sue & Deschamps, chirurgiens, désignés pour examiner la santé des jeunes gens, entrent dans le détail des ruses employées par ceux qu'on appelle *muscadins*. Ce rapport contient en outre des vues intéressantes pour l'humanité. Le conseil donne à ce travail les éloges qu'il mérite, & en arrête l'insertion aux affiches.

La société populaire de Rosoy-l'Unité, département de Seine & Marne, manque de savon, eau-de-vie, tabac & sucre — Renvoyé au comité de subsistances.

Des citoyennes se plaignent de la difficulté d'obtenir des nouvelles des défenseurs de la patrie qui sont aux frontières. Le conseil nomme des commissaires pour se transporter chez le ministre de la guerre, pour lui demander qu'il écrive à tous les commandans de bataillons de Paris, afin de les inviter à envoyer les listes des jeunes gens qu'ils commandent, & dont les parens ont droit au secours de la république.

Plusieurs membres se plaignent d'estampes & de livres indécens. — L'administration de police y veillera.

On a renvoyé pareillement à l'administration de police & au corps municipal une plainte sur les vidangeurs qui infectent les endroits où ils passent.

#### CONVENTION NATIONALE.

*Lettre du représentant du peuple, Laplanche, du quartier-général d'Avranches, le 2 frimaire.*

L'armée que j'ai su rassembler, & que commande le général en chef Sepher, après plusieurs marches qui ont étonné & intimidé les rebelles, est venue occuper hier Avranches, après une marche forcée de quatorze lieues: elle étoit partie de Coutances à sept heures du matin. La défense de la brave garnison de Granville, ainsi que de ses habitans, & les retranchemens formés à Vire, ainsi qu'à Saint-Lô, avec la célérité dont il y a peu d'exemples, mettent parfaitement à couvert les départemens de la Manche & du Calvados. L'adjudant-général Beaufort, que j'ai placé dans cette dernière commune, a su faire en quinze heures, pour la mettre en état de défense respectable, ce qui, sans son activité, auroit exigé deux mois de travaux assidus. Je ne peux donner trop d'éloges à son zèle & à ses talens. Le poste de Saint-Cosme, près Carentan, & qui couvre Cherbourg, peut être regardé comme imprenable depuis qu'on y a élevé des batteries. Soyez tranquilles sur le sort des départemens de la Manche & du Calvados.

Nous avons trouvé hier, à notre arrivée ici, beaucoup de rebelles qui étoient restés en arrière, & auxquels notre arrivée inopinée dans cette commune n'a pas donné le tems de fuir. L'hôpital en étoit également rempli. La vengeance nationale s'est exercée sur eux, & il n'en est plus question. Dans le nombre, étoit une femme qui avoit cherché un asyle dans une auberge, sous prétexte de maladie. On lui a surpris dix-neuf louis, tant en or qu'en argent, & des assignats, mais en petit nombre, qui ont été distribués aux républicains qui l'ont découverte & arrêtée. J'adresserai le numéraire à la convention.

Les rebelles ont été sur le point d'être trahis par leurs chefs au siège de Granville. Ces derniers voulaient s'échapper en gagnant Gersey; leur projet a été découvert, & ils n'ont obtenu de nouveau la confiance des leurs, qu'en leur promettant de les reconduire dans leurs anciennes provinces d'Anjou, d'Aunis & de Poitou, dont ils sont presque tous originaires.

Talmond, un de leurs généraux, a voulu séduire un des pêcheurs des environs de cette commune, pour le débarquer à Jersey; cent louis d'or & douze de ses plus beaux chevaux eussent été le prix de sa complaisance. Le pêcheur a refusé, & je me propose de l'interroger pour obtenir de plus amples éclaircissemens sur la proposition qui lui a été faite.

Sur la demande des citoyens de Saint-Lô, j'ai changé le nom de leur ville en celui de *Rocher de la Liberté*, & je vous invite à confirmer cette décision. Les femmes de cette commune ne sont pas moins bonnes républicaines que les hommes; elles s'occupent sans cesse à préparer des moyens de défense: je les ai vues moi-même il y a peu de jours, réunies au nombre de six cents, occupées suivant leur usage journalier, à faire des sacs à peaux, de la charpie, & préparer des garguils dans la société populaire, pendant les lectures & les délibérations patriotiques. Je demande qu'il soit fait mention honorable de leur zèle & de leur patriotisme en faveur de ces travaux utiles.

La convention se a peut-être curieuse de voir un échantillon de la monnaie des rebelles; je le joins ici. C'est avec elle qu'ils paient les dépenses qu'ils font; mais ceux qui la reçoivent n'en font pas dans.

Signé, LAPLANCHE.

L'échantillon du papier monnaie des rebelles, envoyé par Laplanche, porte ces mots: *billec de 100 livres; de par le roi, bon pour 100 livres, qui seront remboursés par le trésor royal, à la paix.*

(Présidence du citoyen Romme).

Suite de la séance du 7 frimaire.

La France étoit depuis long-tems tributaire de la Hollande pour l'acquisition du *minium*: le citoyen Olivier a établi à Bercy, près Paris, une manufacture considérable de cette cendre métallique, qu'il donne de meilleure qualité & à meilleur marché que les Hollandais; mais la commune de Bercy se plaint du voisinage insalubre de cet atelier chimique; & des commissaires examinateurs ont jugé que cette plainte n'est pas mal fondée. Après avoir entendu à cet égard le citoyen Guyton-Morveau, la convention décrète que les ateliers du citoyen Olivier seront mis sous scellés, que les effets qu'ils renferment seront inventoriés & évalués, ainsi que les ateliers, à la démolition desquels l'on procédera incessamment. Olivier sera indemnisé en conséquence; il pourra choisir, dans un lieu convenable, un emplacement propre à la fabrication du *minium*, & recevra, dans le cas, des indemnités proportionnées aux frais de ce déplacement.

L'assemblée électorale du département de Paris dénonce le citoyen Bourfault, devenu député par suppléance. Elle présente que ce citoyen, qui naguères, étoit en faillite ouverte, a acquitté toutes ses dettes, a fait un remboursement considérable à son père, a achevé une maison de 400 mille liv., a fait une autre acquisition à Brunoy, & a la propriété du théâtre des Sans-Culottes. — Cette dénonciation est renvoyée au comité de l'examen des marchés.

La commission centrale de l'Ouest, envoie une grande quantité de piéces d'or & d'argent, trouvées sur des prêtres rebelles, qui prétendoient les avoir recues pour dire des messes: la convention s'est chargée d'acquitter ces messes. Elle annonce en même tems, qu'elle a condamné à mort & fait exécuter 42 brigands, prêtres ou nobles, & quatre femmes: elle a fait aussi tomber les têtes de six voleurs, qui font partie d'une bande, connue sous le nom de *Chouins*.

Sur la proposition de Thuriot, la convention décrète que les parens ou alliés jusqu'au quatrième degré, ne pourront être membres du même comité de surveillance.

Les représentans dans les Hautes-Alpes, écrivent qu'ils font arrêter des gens suspects en si grand nombre, que si cela continue, l'on ne saura plus où les mettre.

Le comité de législation fait rendre plusieurs décrets: l'un est relatif aux procédures à instruire contre les agens qui prévariqueroient dans la vente des biens meubles ou immeubles nationaux. Un autre décret attribue aux tribunaux de



police correctionnelle, le droit de procéder en première instance contre ceux qui, par dol ou sous de faux noms, auroient abusé ou abuseroient de la crédulité d'un citoyen pour lui enlever une partie de sa fortune. Un troisième décret est relatif, à une pétition tendante à ce qu'il fut décrété que des co-héritiers peuvent partager entr'eux & s'abandonner respectivement des créances viagères sur la république. La convention, considérant que la loi du 11 septembre dernier n'a défendu que la vente, cession ou transport de ces créances; que la défense ne porte point sur les partages ni sur les conventions, par lesquelles des co-partageans, pour sortir de l'indivis, déterminent à qui appartiendront dorénavant des objets possédés jusqu'alors en commun; qu'ainsi l'interpellation sollicitée par le pétitionnaire est inutile: décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

*Séance du 8 frimaire.*

Les autorités constituées de Nantes sont régénérées: une société anti-populaire, qui s'étoit formée dans cette commune, a été dissoute; on a aussi supprimé divers concilia-bules connus sous la dénomination de *chambres littéraires*; le fanatisme, dans ce pays, comme ailleurs, cede ses temples à la raison & à la liberté. Un vaisseau, qui étoit à la voile sur la Loire, a coulé bas; il étoit chargé de 90 prêtres réfractaires qui ont péri. Ces faits sont contenus dans une lettre de Carrier, représentant près l'armée des côtes de Brest.

Barras, représentant près l'armée d'Italie, écrit que le département du Var est purgé de presque tous les royalistes qui l'infestoisent; un grand nombre d'individus, qui entretenoient des intelligences avec les infâmes Toulonois, ont été arrêtés & conduits au tribunal révolutionnaire du département: ces mesures de vigueur donnent les plus heureux résultats: des sommes immenses sont fournies par les aristocrates fugitifs ou tremblans; & l'on a découvert des magasins considérables de blés & autres grains. — La commune de Saint-Tropez désire de reprendre le nom qui lui fut donné par une colonie de la Grèce, celui d'*Héraclée*: la commune de Saint-Maximin demande aussi à changer de nom; elle veut porter celui de *Marathon*. — La lettre de Barras est renvoyée au comité de salut public; le comité d'instruction publique fera un rapport sur la partie de cette lettre qui exprime le vœu des communes de Saint-Tropez de Saint-Maximin.

Thibaut, député, évêque du Cantal, renonce à l'épiscopat & aux fonctions du culte catholique.

Un administrateur de Clermont, département de l'Oise, annonce qu'il a constitué une rente de 40 livres en faveur du brave canonier français que l'on dit avoir ajusté avec le plus grand succès le ci-devant prince de Condé.

Un citoyen, compris dans la première requisition par son âge, a adopté, le 20 mars dernier, un enfant dont il a épousé la mère postérieurement à la loi du 23 août: il réclame une exception à cette loi, fondée sur sa paternité antérieure, qui est légalement constatée par un acte civil du 20 mars. Le comité de législation propose de passer à l'ordre du jour sur cette pétition, par le motif que la loi du 23 août n'exécute que les citoyens mariés antérieurement à la promulgation, & les veufs qui ont des enfans. — La convention, d'après l'avis de son comité, passe à l'ordre du jour sur la pétition.

Une députation de la section Fontaine-Grenelle vient proposer diverses mesures révolutionnaires sur l'emploi des revenus des gens riches détenus comme suspects. Le comité de sûreté générale examinera ces propositions.

Bourdon de l'Oise présente, sur l'organisation des douanes, un projet de décret dont l'assemblée prononce l'ajournement.

Cambon annonce qu'il soumettra demain, à la discussion, un travail important sur les monnoies & sur les matières d'or & d'argent: la parole est accordée à Cambon pour la prochaine séance.

Poultier rend compte de la mission qu'il a remplie, avec son collègue Rovère dans le département de Vaucluse, la convention manifeste sa satisfaction par des applaudissemens.

Merlin, de Douay, présente la rédaction du décret rendu hier, portant amnistie pour les délits de pillage occasionnés par la cherté excessive des grains & autres denrées de nécessité: on excepte de cette amnistie les crimes d'incendie & de meurtre qui auroient pu être commis à la suite du pillage.

On ajourne un projet des comités de marins & des colonies, tendant à assigner un fonds de 200 mille livres, pour être distribué en secours aux malheureux habitans du Cap & des autres parties de Saint-Domingue, qui se sont réfugiés en France pour échapper à l'incendie & à la mort.

Un membre propose de donner lecture d'une déclaration qui lui a été faite par un François prisonnier en Angleterre, qui est revenu hier de ce pays: la convention renvoie cette pièce à son comité de salut public.

Un horloger, de Carrouge, fait hommage d'une montre dont le mouvement unique trace sur deux cadrans les divisions du tems, d'après l'ancien & le nouveau calendrier. — Sur la proposition de Romme, l'on charge le comité d'instruction publique de présenter un projet pour le mode d'un concours tendant à perfectionner les horloges & montres construites d'après les bases du calendrier républicain.

Le comité de la guerre fait rendre un décret dont le but est d'empêcher la dissipation des deniers publics dans les armées, & d'amener un nouveau système d'organisation militaire: tous les chefs de corps seront tenus, trois jours après la notification de ce décret, d'envoyer au comité les états effectifs de leurs corps, sous peine d'être destitués, déclarés suspects, & traités comme tels.

Des citoyens de Beauvais annoncent que leur commune n'est plus infectée par les royalistes & autres aristocrates qui forment, disent-ils, au château de Chantilly une ménagerie d'un nouveau genre. Ces citoyens déposent les rétractations civiques ou abjurations de plus de quatre-vingt prêtres qui ont eu la bonne foi d'avouer que, jusqu'à ce jour, ils n'avoient été que des charlatans: ils annoncent que leur commune expédie pour la monnaie de Paris plusieurs voitures richement chargées des dépouilles des ci-devant églises.

A cette députation en succèdent plusieurs autres qui apportent aussi les reliques de la superstition. On remarque celle de la commune de Montcaeu, dont l'orateur, ci-devant curé, a abjuré le catholicisme en langage moitié français, moitié italien.

*Païemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.*  
Toutes Lettres.